

<http://www.crifrance.com/communiqué/non-lieu-pour-le-militaire-d>



Non-lieu pour le militaire d'extrême droite

- Communiqué -



Date de mise en ligne : lundi 24 mars 2014

Copyright © Coopération contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Les disciples d'Anders Breivik peuvent dormir tranquilles...

Dans une de ses interviews (et en bonne islamophobe hystérique) , Christine Tasin de Riposte Laïque, envisageait sans sourciller la possibilité de "tirer dans le tas" des musulmans qui refuseraient de se soumettre à l'ordre laïciste (et totalitaire) qu'elle appelle de ses vœux.

Et il s'en est fallu de peu pour que Mme Tasin soit exaucée durant l'été 2012 lorsqu'un sergent de l'armée de l'air de 23 ans fut interpellé en pleine préparation d'une attaque à l'arme de guerre contre la Mosquée des Minguettes à Vénissieux...

Or, voilà que la Cour d'appel de Paris vient de confirmer ce vendredi 21 mars 2014 le non-lieu de ce militaire qui pourtant a avoué avoir jeté un cocktail Molotov sur une mosquée de Libourne mais aussi avoir pour projet de fusiller les fidèles de la Mosquée des Minguettes.

Un projet que n'aurait sans doute pas désavoué le psychopathe islamophobe, Anders Breivik, auteur d'une tuerie ayant fait plus de 77 jeunes victimes norvégiennes.

Comment, dans un tel contexte de crise sociale et avec un tel précédent tragique, les magistrats de la Cour d'appel de Paris ont-ils pu innocenter un potentiel tireur fou et islamophobe assumé ?

N'est-ce pas là un signal extrêmement préoccupant pour les millions de citoyens français de confession musulmane ?

Quand on songe au traitement d'une telle affaire dans le cas d'une synagogue, comment ne pas voir dans cette décision, l'illustration du deux poids deux mesures qui mine le principe d'égalité républicaine ?

La Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie tient donc à exprimer sa profonde inquiétude et rappelle aux pouvoirs publics que toujours, les idées et les paroles précèdent les actes...